Université Paris Cité

Informations scolarité

Le 29/08/2023

Contacts

Le secrétariat des Licences

BUREAU 488C
Bâtiment des Grands Moulins, Aile C, 4ème étage

Ouvert du lundi au vendredi, **de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**

3 gestionnaires :
Mme BONNET LE BRAS Hélène
M. GAY Fernand
Mme REZEL Karine

Pour nous contacter par mail, une seule adresse : **licences.lcao@u-paris.fr**

Mes outils de scolarité 1/6

Le site de l'UFR

Retrouvez vos liens vers les outils de scolarité (Intranet, Mon Dossier Web, Moodle, etc.), **les plannings des cours et des examens**, les brochures (version PDF), **les modalités de contrôle des connaissances**, les actualités, **la FAQ**, et toutes les informations nécessaires sur notre site.

A consulter très régulièrement (mis à jour quotidiennement).

https://u-paris.fr/lcao/etudiants/

Mes outils de scolarité 2/6

Compte Université paris Cité

Votre compte Université Paris Cité vous permettra de bénéficier des services tels que Moodle, messagerie étudiante, Mon dossier web, etc.

https://u-paris.fr/comment-activer-votre-compte-universite-paris-cite/

Mes outils de scolarité 3/6

Intranet

Accès à tous les outils sur une seule et même plateforme (après activation du compte Université Paris Cité) :

https://intranet.u-paris.fr/

Mes outils de scolarité 4/6

La messagerie étudiante

prenom.nom@etu.u-paris.fr

(redirection possible sur une boîte mail personnelle)

Les mails envoyés au secrétariat doivent **IMPERATIVEMENT** être envoyés depuis la messagerie étudiante et **signés** avec **Nom, Prénom et Numéro étudiant.**

Mes outils de scolarité 5/6

Mon Dossier Web

Télécharger votre certificat de scolarité et consulter vos résultats.

https://mondossierweb.app.u-paris.fr/

Mes outils de scolarité 6/6

Moodle

Espace de cours en ligne où trouver les supports mis à disposition par les enseignants (informations, consignes, cours, exercices, etc.).

L'inscription sur Moodle est automatique : **vous ne devez pas vous inscrire vous-même dans un cours sur Moodle** sauf si vous en recevez la consigne.

https://moodle.u-paris.fr/

Liens utiles 1/2

Scolarité générale

Problème d'inscription administrative, PJweb, carte étudiante non réceptionnée.

https://u-paris.fr/centre-de-contact/

Liens utiles 2/2

Le département de la vie étudiante (DVE)

Aides financières, envoi des notifications conditionnelles de bourse, CROUS.

monguichet.etudiant@u-paris.fr

Procédure 1/5

IP « Inscriptions pédagogiques » 2023-24

Formulaire en ligne à remplir (lien disponible sur le site de l'UFR et envoyé par mail sur les adresses étudiantes).

Du lundi 4 septembre à 20h00 jusqu'au mercredi 6 septembre à 12h00.

Lien vers le formulaire : **https://u-paris.fr/lcao/inscriptions-pedagogiques-lcao/**

Procédure 2/5

IP « Inscriptions pédagogiques » 2023-24

Pour vous aider dans vos choix, veuillez consulter **en amont** sur notre site les liens suivants (par section) :

La brochure de L1 : https://u-paris.fr/lcao/brochures-lcao/

Le planning des enseignements de L1 : https://u-paris.fr/lcao/plannings/

Important : un planning individualisé ne vous sera pas fourni par la scolarité. Il vous appartient de l'établir.

Procédure 3/5

IP « Inscriptions pédagogiques » 2023-24

En trois étapes :

1. Je remplis le formulaire en ligne **uniquement pour les cours à choix** (*règle du « premier arrivé, premier servi » pour les cours avec un Numerus Clausus).*
2. J'attends la confirmation par mail du traitement de mon formulaire par le secrétariat.
3. Je **télécharge mon contrat pédagogique** via le lien fourni dans le mail de confirmation et je vérifie que **mon inscription est complète**.

Procédure 4/5

UE Libre

Pour le premier semestre en L1, vous devez faire un choix parmi une offre variée de cours au sein de l'Université (UFR LCAO, département LSH, UFR innovations pédagogiques, UFR Sport, Engagement Etudiant).

Attention : concernant les cours ouverts en UE libres au sein de l'UFR LCAO, vous ne pouvez pas choisir un cours qui fait partie de votre section.

Exemple : Un étudiant en L1 Chinois ne peut pas choisir un cours de Chinois en UE libre.

Offre disponible à l'adresse suivante :

https://u-paris.fr/lcao/inscriptions-pedagogiques-lcao/

Procédure 5/5

Demande d'aménagements d'études

Demande d'inscription en contrôle terminal (dispense d'assiduité en cours avec passage de l'examen final uniquement).

Uniquement pour les étudiants en double cursus (chevauchement de cours) ou les étudiants salariés.

Date limite des demandes : délai maximum d'un mois après le début des cours, soit **jusqu'au 18 octobre 2023**.

Formulaire de demande d'aménagements d'études à envoyer par mail au secrétariat **avec votre justificatif** (certificat de scolarité dans l'autre formation ou contrat de travail)**.**

Lien vers le formulaire : https://u-paris.fr/lcao/vos-demarches-administratives/

Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) 1/3

Gestion des absences

Rappel : Tous les cours sont obligatoires (cours imposés et cours à choix/options).

Les absences en cours (TD) doivent être justifiées **auprès des enseignants** uniquement.

Les absences aux examens (partiels de mi-semestre et examens finaux) doivent être justifiées (exemple : certificat médical) **auprès des enseignants et du secrétariat pédagogique** (par mail, à l'adresse licences.lcao@u-paris.fr).

Si vous avez une ou plusieurs absences à un examen, alors **votre moyenne au semestre ne pourra pas être calculée**, **certaines compensations seront annulées** et **vous devrez repasser tous les examens non validés en session de seconde chance** (« rattrapages »).

Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) 2/3

Notes Planchers

Des notes planchers sont appliquées chaque semestre sur les moyennes suivantes :

Chinois, Coréen, Japonais (L1 et L2) :

Bloc de Langue : 10/20

Bloc de civilisation : 8/20

Vietnamien (L1, L2 et L3) :

UE de Langue : 08/20

UE de civilisation : 08/20

Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) 3/3

Notes Planchers

Les notes planchers sont « éliminatoires ». Si elles ne sont pas atteintes, le semestre sera directement **ajourné** (pas de compensation possible).

l'étudiant devra repasser tous les enseignements non validés en session de seconde chance (« rattrapages »).

Attention : la note plancher ne correspond pas toujours à la note de validation (qui est de 10/20).

Informations complémentaires

FAQ

Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter la FAQ :

https://u-paris.fr/lcao/faq-etudiant/